

Le 30 mars 2014 à 11h00 les membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle du Cadran Solaire à la suite d'une convocation régulière qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article 121-10 du code des Communes.

Etaient présents : FUSTIN Francis, DENIZE Patricia. WANTIER Vincent. AVRIL Annick. BAILLIEZ Dominique. BEHAGUE Jérôme. CACHEUX Catherine. LAMY Denis. LEFEBVRE Laurent. MARMOUZET Marie-Laure. MERCIER Nadine. PIVAN Pascaline. POUILLE Xavier. VANDEVILLE Laurent. VISTOT Marie

Mademoiselle PIVAN Pascaline a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article 2125-15 du CGCT)

Madame AVRIL Annick, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L2122-8 du CGCT) elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal (soit 8).

Résultat du 1er tour de scrutin :

2 candidats : Monsieur FUSTIN Francis

Monsieur LAMY Denis

SUFFRAGES OBTENUS :

Monsieur Francis FUSTIN : 12 voix

Monsieur Denis LAMY : 3 voix

Proclamation de l'élection du Maire, Monsieur FUSTIN Francis a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur FUSTIN Francis, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il donne connaissance au Conseil Municipal des modalités, le nombre maximum des adjoints est de 4 (30% de l'effectif légal). Au vu de ces éléments le Conseil Municipal a fixé à 2 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste et à la majorité absolue (soit 8).

Monsieur le Maire a constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire

avaient été déposées.

Résultat du 1er tour :

LISTE DENIZE : 12

LISTE MARMOUZET : 3

Proclamation du résultat :

La LISTE DENIZE (DENIZE Patricia – WANTIER Vincent) a été proclamée et les adjoints ont immédiatement été installés dans leurs fonctions.

Il a été ensuite procédé à la désignation des délégués du Syndicat Intercommunal de la région d'Arleux

Monsieur FUSTIN Francis et Monsieur POUILLE Xavier sont nommés délégués titulaires

Madame CACHEUX Catherine et Madame DENIZE Patricia sont nommées délégués suppléants

**Mot du Nouveau Maire**

Fin de la séance : 12h50

La prochaine réunion de Conseil Municipal se déroulera Jeudi 03 avril 2014 à 20h00.